

Séance du Conseil Communal du 28.05.2020

1. Enseignement fondamental

1.1. Désignation d'un responsable d'école pour l'année scolaire 2020/2021

Comme les années précédentes, le conseil communal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Pascal PETERS au poste de responsable d'école pour l'année scolaire 2020/2021.

1.2. Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2020/2021

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2020/2021. Les détails seront publiés ultérieurement dans le « Schoulbuet ».

1.3. Création de deux postes à tâche partielle pour l'année scolaire 2020/2021 pour assurer les heures de surveillance et d'accompagnement au cycle 1 de l'enseignement fondamental et nomination à un de ces postes

Le conseil communal décide à l'unanimité

- de créer pour l'année scolaire 2020/2021, deux postes à tâche partielle de 8 respectivement 6,5 leçons hebdomadaires pour assurer des heures de surveillance et d'accompagnement dans les classes (e.a. en forêt et à la piscine) du cycle 1 ;
- d'affecter, Madame Marianne Zellweger au poste à tâche partielle de 8 leçons hebdomadaires pour l'année scolaire 2019/2020 pour assurer les heures de surveillance et d'accompagnement aux classes du cycle 1.

1.4. Approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2020/2021

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le PEP pour l'année scolaire 2020/2021.

1.5. Approbation du plan de développement de l'établissement scolaire « Schoul An der Dällt » à Munsbach

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le plan de développement de l'établissement scolaire.

1.6. Prise de connaissance du concept pédagogique « Schulsozial Pädagogik »

Le conseil communal prend connaissance du concept pédagogique "Schulsozial Pädagogik".

1.7. Approbation d'une modification de la convention de prestation de cours de natation

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une

modification de la convention de prestation de cours de natation.

2. Finances communales

2.1. Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2019

Le conseil communal décide d'approuver l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2019 et de donner décharge au receveur communal pour un montant de 1.222,22 €.

2.2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018

Le conseil communal décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018.

2.3. Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Le conseil communal décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018.

2.4. Approbation des titres de recette de l'exercice 2019

Le conseil communal décide d'approuver les titres de recette de l'exercice 2019.

2.5. Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année 2021

Le conseil communal décide avec sept voix contre quatre de ne pas modifier les taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année 2021 par rapport à l'année 2020.

Impôt foncier A	295%		
Impôt foncier B1	600%	Impôt foncier B4	145%
Impôt foncier B2	295%	Impôt foncier B5	295%
Impôt foncier B3	145%	Impôt foncier B6	295%

2.6. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année d'imposition 2021

Le conseil communal décide à l'unanimité de maintenir inchangé le taux multiplicateur de l'impôt commercial et de le fixer pour l'année d'imposition 2021 à 225%.

3. Affaires sociales

3.1. Approbation d'un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement social sis à Schuttrange, rue Principale

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de mise à disposition d'un logement social sis à Schuttrange, rue Principale.

3.2. Approbation d'un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement social sis à Schrassig, Fuussebur

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat

de mise à disposition d'un Logement social sis à Schrassig, Fuussebuer.

3.3. Approbation d'une convention concernant l'organisation du service de proximité et d'assistance à domicile « Handreechen Schëtter » avec l'association « Aarbechtshëllef asbl »

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention concernant l'organisation du service de proximité et d'assistance à domicile.

4. Urbanisme

4.1. Approbation des plans et devis pour la pose d'une conduite d'eau potable entre le Parc d'activités Syrdall et la station d'épuration à Uebersyren

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les plans et devis pour la pose d'une conduite d'eau potable entre le Parc d'activités Syrdall et la station d'épuration à Uebersyren, au montant de 700.000,00 €.

4.2. Approbation d'une convention pour la mise en place et l'entretien d'un chargeur de bus électrique

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec la société « Voyages Emile Weber » pour la mise en place et l'entretien d'un chargeur de bus électrique à Neuhaeusgen, lieu-dit « Schëtter Haardt ».

5. Droit de préemption

5.1. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain à Neuhaeusgen, rue de la Vallée

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption concernant un terrain à Neuhaeusgen, rue de la Vallée.

6. Ressources humaines

6.1. Création d'un poste d'employé communal, catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1 (ancienne carrière D), sous-groupe administratif pour les besoins du secrétariat communal, service de l'enseignement et des structures d'accueil

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste d'employé communal pour les besoins du secrétariat communal, service de l'enseignement et des structures d'accueil.

7. Point proposé à l'ordre du jour par le parti politique « Déi Gréng - Schëtter »

7.1. Prise de position de la Commune de Schuttrange dans le cadre de la consultation publique belge sur la future stratégie de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et/ou de vie longue

Comme le gouvernement fédéral belge a lancé une consultation publique portant sur la future stratégie de gestion des déchets nucléaires les plus problématiques, le conseil communal décide à l'unanimité :

- de s'opposer au projet de plan pour l'enfouissement géologique tel que proposé actuellement par l'autorité responsable belge ;
- de reporter la consultation publique en attendant que le projet de plan sur le stockage géologique des déchets radioactifs à haute activité et/ou à vie longue soit complété et plus objectif et qu'un véritable débat sociétal sur les meilleurs moyens - respectivement sur les moyens les moins mauvais - pour gérer les déchets radioactifs de haute activité et/ou à vie longue ait pu être lancé ;